

Bourses de niveau Master EFELIA



Le 3IA Côte d'Azur finance un programme de bourses de Master en Intelligence Artificielle (IA) au niveau Master. Ces bourses sont destinées à soutenir les très bons profils nationaux et internationaux. Elles sont attribuées pour l'année universitaire 2024-2025, 10 bourses pourront être attribuées pour un montant maximum de 10 000 € par étudiant-e.

Eligibilité

Ces bourses sont ouvertes à tous-tes les étudiant-e-s, sans condition de nationalité.

Pour être éligibles, les candidat-e-s doivent être accepté-e-s et inscrit-e-s dans un programme de Master éligible dans le cadre de formation en IA. Les étudiant-e-s en alternance ne sont pas éligibles.

Procédure de candidature

Les dossiers de candidatures (1 seul fichier format pdf) doivent être envoyés à :

3ia.training@listes.univ-cotedazur.fr

Date limite de réception de candidature : **le 15 octobre 2024 à midi (heure de Paris)**.

Constitution du dossier de candidature

- Curriculum Vitae
- Certificat de scolarité de l'année en cours
- Résultats de l'année précédente
- Une lettre de motivation du/de la candidat-e
- Tout document complémentaire en option : lettres de recommandation, document attestant de difficultés financières

Processus de sélection

Le jury de sélection sera composé de membres du 3IA Côte d'Azur et de professeurs de l'université.

Le critère principal de sélection sera l'excellence en IA et de

difficultés financières des candidat-e-s pour poursuivre leurs études convenablement.

Nous attendons vos nombreuses candidatures.

Notes importantes

- En cas d'annulation de l'inscription, d'abandon de la formation ou d'absences répétées et injustifiées, le montant déjà versé de la bourse devra être restitué.
- Cette bourse n'est pas cumulable avec d'autres bourses d'études.
- La bourse sera délivrée de la façon suivante : une première partie, correspondant à la moitié de la bourse, sera attribuée au début du 1^{er} semestre, une fois l'étudiant-e inscrit-e. La seconde partie sera versée au début du 2nd semestre, sous réserve d'une participation assidue de l'étudiant-e à la formation.
- La bourse d'étude sera accordée pour l'année en cours mais ne fera pas l'objet d'une reconduction automatique. L'étudiant-e devra en refaire la demande et restera soumis-e aux mêmes critères de mérite.

Pour toutes informations complémentaires :

Contacteur : 3ia.training@listes.univ-cotedazur.fr